

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL**

Conseil du **6 novembre 2017**

Délibération n° 2017-2295

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Décision modificative n° 2 - Tous Budgets - Année 2017

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Brumm

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 17 octobre 2017

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 8 novembre 2017

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauzet, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, MM. Barral, Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, MM. Vesco, Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mme Beautemps, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mme Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Gomez, Gouvernyere, Guiland, Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Hugué, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, MM. Moretton, Moroge, Odo, Passi, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Bret (pouvoir à M. Devinaz), Kabalo (pouvoir à Mme Belaziz), Mmes Basdereff (pouvoir à Mme El Faloussi), Berra (pouvoir à M. Hugué), Burillon (pouvoir à M. Crimier), M. Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Mmes Gailliout (pouvoir à M. Coulon), Guillemot (pouvoir à Mme Jannot), Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Millet (pouvoir à Mme Bouzerda), M. Millet (pouvoir à Mme Picard), Mmes Nachury (pouvoir à Mme Crespy), Piantoni (pouvoir à Mme Hobert), Servien (pouvoir à M. Da Passano), Vullien (pouvoir à M. Vincent).

Absents non excusés : Mme Frih.

**Conseil du 6 novembre 2017****Délibération n° 2017-2295**

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

objet : **Décision modificative n° 2 - Tous Budgets - Année 2017**

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 12 octobre 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Diverses propositions de modifications de crédits ouverts par nature et par chapitre pour l'année 2017 sont soumises à l'approbation du Conseil.

Elles correspondent à des transferts de crédits entre chapitres budgétaires ou à des variations des dépenses ou recettes prévues qui permettent aux directions de revoir au plus près les besoins de crédits nécessaires à la réalisation du service public.

La révision des autorisations de programme et d'engagement fait l'objet d'une délibération spécifique.

A l'issue de cette étape budgétaire, les crédits de paiement de l'ensemble des budgets (non retraités) de la Métropole de Lyon s'élèvent à 2 467,9 M€ en dépenses réelles de fonctionnement et à 2 733,4 M€ en recettes réelles de fonctionnement.

Ils atteignent 943 M€ en dépenses réelles d'investissement et 793,8 M€ en recettes réelles d'investissement, dont 531,6 M€ en dépenses et 81 M€ en recettes sur le seul périmètre de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI). Ces crédits de paiement se répartissent désormais pour 326,9 M€ en dépenses sur les projets (dont 301,2 M€ pour le budget principal) et 204,7 M€ sur les opérations récurrentes (dont 181,1 M€ sur le budget principal).

**I - Budget principal****1° - Section de fonctionnement**

Les recettes et les dépenses réelles présentent un solde de +4,8 M€, soit +7,6 M€ en recettes et +2,8 M€ en dépenses.

Les principales variations en mouvements réels sont commentées par nature.

**a) - Les recettes**

Les principaux mouvements visent à ajuster les prévisions des produits fiscaux et dotations de l'État au vu des montants notifiés.

Ainsi, les ressources fiscales directes augmentent de 6,5 M€ :

- la cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE) s'établirait à 279,4 M€ (+ 4,7 M€),
- la cotisation foncière des entreprises (CFE) à 226,2 M€ (+ 2,7 M€),
- les recettes de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) à 253,5 M€ (- 0,8 M€).

La prévision de recette de taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) est portée à 129,7 M€ (- 1,5 M€), au vu des dernières bases prévisionnelles transmises par les services fiscaux.

Les dotations de l'État sont révisées à hauteur de 477,7 M€ (- 2,7 M€) :

- la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) atteindrait 58,9 M€ (- 4,9 M€),
- la dotation globale de fonctionnement (DGF) 399,7 M€ (+ 1,5 M€),
- les allocations compensatrices de fiscalité locale visant à compenser des exonérations accordées par l'État s'élèveraient à 12,1 M€, soit + 0,8 M€.

Les produits des services sont abondés de 1,7 M€, dont 1 M€ pour les remboursements par les départements de frais de placement sur le territoire métropolitain des enfants relevant de l'aide sociale à l'enfance (ASE).

Les autres produits de gestion courante progressent de 1,8 M€, dont 1 M€ attendu des délégataires de parcs de stationnement au titre de la redevance d'occupation du domaine public (13,1 M€ à percevoir en 2017). Les recettes de l'Institut départemental de l'enfance et de la famille (IDEF) sont abondées de 0,7 M€ pour les refacturations au Conseil départemental des frais d'hébergement d'enfants relevant de sa compétence portant la prévision à 1,5 M€.

Dans le domaine social, une nouvelle recette d'1 M€ est inscrite au titre du fonds d'aide aux politiques d'insertion (FAPI) créée par la loi de finances initiale 2017. Le renforcement des contrôles d'effectivité au cours du premier semestre permet d'inscrire 0,8 M€ pour les recouvrements d'indus de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) à domicile.

Des régularisations comptables sur exercices antérieurs nécessitent l'inscription de 1,1 M€ en atténuation de charges et 0,6 M€ en produits exceptionnels.

#### **b) - Les dépenses**

Les principales propositions concernent les dépenses à caractère social prévues à hauteur de 722,5 M€ (- 5,2 M€).

L'allocation de revenu de solidarité active (RSA) s'établirait à 233,2 M€ pour l'année 2017 (-5 M€). Cet ajustement tient compte des montants payés sur les 8 premiers mois de l'année et intègre une revalorisation de +0,3 % au 1er avril contre +1 % dans la prévision initiale.

En raison de la progression limitée du nombre de bénéficiaires ayant sollicité les nouvelles dispositions de la loi d'adaptation de la société au vieillissement (loi ASV) au vu de l'importance du reste à charge leur incombant, les allocations personnalisées d'autonomie (APA) sont ramenées à 105,1 M€ (-9,1 M€).

Les frais de séjour et d'hébergement s'élèveraient à 299,6 M€ (+8,6 M€), dont 6,2 M€ pour les personnes handicapées afin de régulariser des factures 2016 reçues début 2017 n'ayant pas pu faire l'objet de rattachements. Au total, 150,5 M€ sont inscrits en 2017 pour les frais de séjour des personnes handicapées.

Les frais de séjour et d'hébergement pour l'enfance sont abondés de +1,8 M€ pour s'établir à 113,7 M€ en 2017. Il s'agit principalement (1 M€) d'ajuster les crédits dédiés à l'accueil et l'accompagnement des mineurs non accompagnés (mineurs isolés étrangers) en forte augmentation sur le 1er semestre 2017.

Un complément de 0,5 M€ est proposé pour l'accompagnement renforcé et l'hébergement des enfants en grande difficulté.

Le budget principal verse une contribution au titre des eaux pluviales au budget annexe de l'assainissement. Un complément de 2,5 M€ est nécessaire pour régulariser le solde de la participation 2016.

Au vu de l'état d'avancement de plusieurs opérations, la subvention d'équilibre versée au budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe (BAOURD) est ramenée à 8,3 M€ (-0,8 M€).

En matière de fiscalité, les contributions de la Métropole à 3 fonds de péréquation sont ajustées à hauteur des notifications (+0,7 M€) :

- 3 M€ sont inscrits au titre du fonds de solidarité en faveur des départements (FSD) qui s'établira à 5,5 M€ en 2017,
- la prévision relative au fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) est ramenée à 20,6 M€ en 2017 soit -2,2 M€,
- les crédits du fonds de péréquation de la cotisation sur la valeur ajoutée sur les entreprises (FPCVAE) sont portés 5,3 M€, soit -0,1 M€.

Les charges à caractère général sont ajustées à 300,2 M€ (+1,7 M€), dont 1,4 M€ pour régulariser des rejets de mandats de fin 2016 n'ayant pas pu faire l'objet de rattachements.

Les frais financiers sont augmentés de 4 M€ en lien avec les crédits d'investissement inscrits en dépenses et recettes pour effectuer des opérations de remboursement anticipé d'emprunts. Ils atteignent désormais 47,7 M€.

Les dépenses de personnel ne font l'objet d'aucune modification de prévision.

## **2° - Mouvements intersections**

La section de fonctionnement dégage un solde positif de 4,8 M€ qui peut être viré à la section d'investissement. Le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement peut être porté à 121,1 M€.

## **3° - Section d'investissement**

Les recettes et les dépenses réelles présentent un solde de -4,9 M€, soit +110,9 M€ en recettes et +115,8 M€ en dépenses.

Au sein de la section d'investissement, les écritures d'ordre patrimoniales inscrites à hauteur de 0,8 M€ en dépenses et recettes, concernent principalement les régularisations d'avances sur marchés, l'intégration des frais d'études et les clôtures de comptes de tiers.

### **a) - Les recettes**

Les produits de cessions sont estimés en augmentation de 0,9 M€ pour atteindre 21,5 M€.

Concernant les subventions à percevoir (66,5 M€), un ajustement de -1,1 M€ constate le décalage des travaux sur l'opération d'aménagement du quartier Terrailon à Bron.

Les prévisions d'emprunt (356,5 M€) enregistrent deux mouvements neutres budgétairement (inscrits en dépenses et recettes) :

- une provision de 100 M€ afin de permettre des opérations de refinancement selon les opportunités du marché,
- un montant de 3,3 M€ pour des annulations et réémissions de mandats d'un contrat transféré par l'ex-Département du Rhône.

3,8 M€ permettent une annulation/réémission de mandat (neutre budgétairement) d'avances forfaitaires sur marchés.

### **b) - Les dépenses**

En matière de dotations, +0,8 M€ permettra des reversements de taxe locale équipement à l'État et de taxe d'aménagement aux Communes.

Concernant les études et immobilisations incorporelles (-1,3 M€), un décalage de crédits (-1,1 M€) concerne l'aboutissement de la procédure marché sur les prestations informatiques liées à l'expérimentation du Pass urbain.

En matière de subventions versées (-2,3 M€), le principal ajustement concerne le décalage des crédits en lien avec les modalités de versement inscrites dans la convention de délégation de service public (DSP) sur l'aménagement numérique à très haut débit sur le territoire de la Métropole de Lyon (- 2 M€).

-0,3 M€ concerne le décalage en 2018 du versement d'une subvention à un établissement d'accueil de personnes âgées pour une opération de sécurisation et d'aménagement des établissements de personnes âgées dans l'attente de la réception de son dossier.

Les subventions versées atteignent désormais 95,8 M€.

Concernant les acquisitions et autres immobilisations corporelles (+15,5 M€), les modifications résultent de changements de chapitres budgétaires sur les opérations de réserves foncières, dont 6 M€ sur des projets en cours et 8,4 M€ sur des opérations nouvelles à lancer en 2017. Les crédits de paiement s'élèvent à 129,8 M€.

Les crédits affectés aux travaux diminuent de 13,8 M€ pour atteindre 199 M€, notamment en raison des changements de chapitres budgétaires évoqués ci-dessus. Les autres ajustements concernent les crédits liés aux cités scolaires (-0,5 M€) et aux restructurations moyennes dans les collèges (-0,7 M€), ainsi que ceux affectés au matériel de gestion de la circulation et aux capteurs (-0,6 M€), dont les travaux sont décalés sur 2018.

Les crédits liés à la création d'une salle de sport au collège Evariste Gallois à Meyzieu et aux travaux de réhabilitation du collège Gabriel Rosset à Lyon 7° sont ajustés au planning de réalisation à hauteur respectivement de -0,6 M€ et -0,16 M€.

Une annulation/rémissions de mandat nécessite une inscription budgétairement neutre en dépenses et recettes de +3,8 M€.

Sur les immobilisations financières, 10,1 M€ visent à constater les créances pour 2 cessions en annuités sur :

- l'opération de renouvellement urbain du quartier Terraillon à Bron, à la société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL), de la parcelle de terrain bâti, située rue Marcel Bramet et sur laquelle est implanté le bâtiment C (3,3 M€),
- la zone d'aménagement concerté Lyon-Confluence, à la société publique locale (SPL) Lyon-Confluence, pour une cession foncière d'un tènement situé rue Casimir Périer à Lyon 2° (6,4 M€).

## **II - Budget annexe de l'assainissement**

### **1° - Section d'exploitation**

Les recettes et les dépenses réelles présentent un solde de +4,3 M€, soit +6,5 M€ en recettes et +2,2 M€ en dépenses.

En recettes, au vu des réalisations des 8 premiers mois, le produit de la redevance assainissement s'établirait à 68,5 M€ et nécessiterait un ajustement de + 4 M€. Par ailleurs, un complément de 2,5 M€ est inscrit pour régulariser le solde de la contribution du budget principal au titre des eaux pluviales.

En dépenses, les charges à caractère général augmentent de 0,9 M€, dont 0,8 M€ de régularisation sur la Taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) pour les années 2013 à 2015. Cette inscription fait suite au contrôle des services des douanes qui ont considéré que les stations de Pierre Bénite et Saint Fons étaient redevables de cette taxe.

Un complément de 1,2 M€ est proposé en charges exceptionnelles, dont 0,9 M€ dans le cadre du contentieux sur la station d'épuration de Jonage.

A l'issue des actions de recouvrement du trésorier, il est proposé d'inscrire 0,1 M€ en perte sur créances irrécouvrables.

### **2° - Mouvements intersections**

La section d'exploitation dégage un solde positif de 4,4 M€ qui peut être viré à la section d'investissement. Le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement peut être porté à 22,6 M€.

### **3° - Section d'investissement**

Les recettes et les dépenses réelles présentent un solde de -4,4 M€, soit -6,8 M€ en recettes et -2,4 M€ en dépenses. Hormis le virement de la section d'exploitation, on note une baisse des subventions perçues (-0,2 M€). Elle est liée au décalage de la participation du syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL), en lien avec le phasage des travaux sur le réseau d'assainissement du tramway T6 sur les Communes de Bron, Lyon et Vénissieux et un accroissement de 0,1 M€ des recettes attendues au titre des projets nouveaux à lancer.

En dépenses, +0,2 M€ est affecté aux études notamment pour la valorisation du biogaz à la station d'épuration de la Feyssine à Villeurbanne et aux études générales par temps de pluie sur l'ensemble des bassins versants de l'agglomération métropolitaine.

Concernant les travaux, -1,1 M€ concerne un décalage des crédits liés au déplacement des réseaux d'assainissement du tramway T6 sur les communes de Bron, Lyon et Vénissieux.

Des crédits sont ajustés au vu des dates prévisionnelles de notification des marchés début 2018 pour les opérations suivantes :

- restructuration des réseaux humides secteur Part Dieu à Lyon 3° (-0,5 M€),
- réhabilitation du collecteur de l'Yzeron à Francheville - La Mulatière - Oullins - Sainte Foy lès Lyon (-0,3 M€),
- travaux d'assainissement et de refoulement de réseaux à la Tour de Salvagny (-0,2 M€).

La baisse proposée des dépenses opérationnelles autorise une diminution du programme d'emprunt à long terme de 6,7 M€, ramenant ainsi la prévision à 20 M€.

### **III - Budget annexe des eaux**

#### **1° - Section d'exploitation**

Les principaux ajustements concernent les recettes proposées en augmentation à hauteur de 3,3 M€ à savoir :

- 1,8 M€ de produit supplémentaire de vente d'eau dans le cadre du contrat de délégation de service public (DSP) avec Eau du Grand Lyon portant la prévision 2017 à 22 M€,
- 1,5 M€ au titre de la clôture de la convention quadripartite avec Véolia, Eau du Grand Lyon et Lyonnaise des eaux.

#### **2° - Mouvements intersections**

La section d'exploitation dégage un solde positif de 3,3 M€ qui peut être viré à la section d'investissement. Le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement peut être porté à 18,1 M€.

#### **3° - Section d'investissement**

Les recettes et les dépenses réelles présentent un solde de -3,3 M€, soit -0,2 M€ en recettes et +3,1 M€ en dépenses.

En recettes, on constate un décalage (-0,2 M€) de la participation du SYTRAL en lien avec le phasage des travaux sur le réseau d'eau potable du tramway T6 sur les Communes de Bron, Lyon et Vénissieux.

En dépenses, 6M€ sont affectés à des opérations de remboursement d'emprunts portant la prévision à 11,8 M€.

Les crédits d'études sont ajustés au vu de la date prévisionnelle de notification des marchés pour la restructuration du réservoir d'eau potable de la Sarra à Lyon 5° (-0,04 M€) et le traitement des solvants chlorés pour le captage de Rubina à Décines Charpieu (-0,03 M€).

0,2 M€ sera affecté à l'acquisition de terrains proches du site de captage de Crépieux Charmy à Rillieux la Pape.

Concernant les travaux, une diminution de 1,8 M€ du crédit de paiement 2017 sur l'opération de déplacement des réseaux d'eau potable du tramway T6 sur les communes de Bron, Lyon et Vénissieux permettra de tenir compte de l'ajustement du planning prévisionnel.

La notification des marchés de travaux liés à la restructuration des réseaux humides du secteur Part Dieu à Lyon 3° et au renouvellement des réseaux sur l'agglomération métropolitaine est prévue début 2018. Les crédits sont ajustés en conséquence -1,1 M€.

### **IV - Budget annexe du réseau de chaleur**

#### **1° - Section d'exploitation**

Il est proposé d'inscrire 0,02 M€ pour une expertise judiciaire en cours pour la chaufferie bois de Vaulx en Velin

## **2° - Mouvements intersections**

Le solde négatif de la section d'exploitation (-0,02 M€) peut être soustrait du virement à la section d'investissement. Ce virement sera ainsi ajusté à 1,36 M€.

## **3° - Section d'investissement**

Les écritures d'ordre patrimoniales inscrites à hauteur de 0,5 M€ en dépenses et en recettes, concernent l'intégration des frais d'études.

En recettes, 1,9 M€ est attendu de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) et de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) pour d'une part le solde de la subvention des réseaux de chauffage urbain à Vaulx en Velin (0,3 M€) et d'autre part pour la subvention de l'outil de production du chauffage urbain de Vaulx en Velin (1,6 M€).

En dépenses, 1,9 M€ est affecté à des opérations de remboursement d'emprunts au vu des opportunités de marché portant la prévision à 5,1 M€ après le vote de cette décision modificative.

## **V - Budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe**

### **1° - Section de fonctionnement**

La section de fonctionnement du budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe s'équilibre, en mouvements réels, à -3,1 M€ en dépenses et en recettes.

Les recettes issues des ZAC (produits de cessions et participations) sont proposées en diminution de -2,3 M€ et les dépenses de -3,1 M€. Les principaux ajustements concernent les ZAC de Villeurbanne la Soie et de l'Hôtel de Ville de Vaulx en Velin, ainsi que le projet urbain Mermoz-Nord à Lyon 8° et l'esplanade de la poste à Dardilly.

En dépenses, les prévisions pour la ZAC de Villeurbanne la Soie diminuent de -0,3 M€ suite à un décalage de l'acquisition de bâtiments actuellement en cours de désamiantage. Les recettes sont ajustées à -1,7 M€, la cession de certains bâtiments étant reportée en raison du relogement en cours de locataires.

Les dépenses pour la ZAC de l'Hôtel de Ville à Vaulx en Velin diminuent de 2 M€. Les espaces publics ont été repensés induisant un décalage du calendrier et une baisse du montant des travaux en 2017. Les recettes enregistrent une augmentation de + 0,2 M€ suite à la cession de terrains.

Concernant le projet urbain Mermoz-Nord à Lyon 8°, les recettes prévisionnelles des partenaires diminuent de -1,2 M€ sur l'exercice en lien avec le décalage de la livraison des travaux mi 2018.

Enfin, les dépenses de l'esplanade de la poste à Dardilly sont ajustées (-0,7 M€) pour tenir compte du résultat d'études de conception qui ont décalé l'acquisition de foncier.

L'excédent du BAOURD nécessite une diminution de 0,8 M€, portant à 8,3 M€ la participation du budget principal.

### **2° - Mouvements intersections**

Les ajustements de recettes et dépenses proposés à la présente décision modificative impactent les mouvements d'ordre des comptes de stock de terrains pour -3,1 M€ en dépenses et recettes pour les deux sections.

## **VI - Budget annexe du restaurant administratif**

### **1° - Section de fonctionnement**

Il est proposé d'ajuster la prévision de la subvention versée au comité des œuvres sociales (COS) à hauteur du montant définitif soit -7 110 €.

La subvention d'équilibre versée par le budget principal est portée à 2,4 M€ soit une inscription de -1 214 €.

## 2° - Mouvements intersections

Une écriture supplémentaire d'ordre de transfert entre sections est enregistrée afin de régulariser des dotations aux amortissements pour un montant de 5 896 €.

## 3° - Section d'investissement

Les dépenses et recettes d'investissement s'équilibrent à +0,129 M€ avec l'ajustement de la subvention du budget principal à +0,123 M€.

En investissement, 0,1 M€ en dépenses et recettes permettra d'opérer une régularisation comptable et 30 000 € l'achat de matériel de cuisine ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale ;

### DELIBERE

**Décide** la mise à jour, par décision modificative, des prévisions budgétaires par chapitre, selon les états annexés à la présente délibération.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 8 novembre 2017.**